

RAPPORT

**Nouakchott,
République
islamique de
Mauritanie
8-13 juin
1996**

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Vingtième session



**Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture**

RAPPORT DE LA 20EME SESSION DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Nouakchott (Mauritanie),
du 8 au 13 Juin 1996

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1996

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
- OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
- ORGANISATION DE LA SESSION.....	2
- PARTICIPANTS A LA SESSION.....	3
- ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT.....	6
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
- ELECTION DU COMITE DE REDACTION.....	7
- SITUATION ACRIDIENNE D'OCTOBRE 1994 A JUIN 1996 ET PREVISIONS POUR LES PROCHAINS MOIS.....	7
- DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 23EME REUNION DU COMITE EXECUTIF TENUE A TUNIS (TUNISIE) DU 5 AU 9 JUIN 1995.....	12
- COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR SA MISSION A ROME.....	12
- RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET LE SUIVI DE L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA 19EME SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 23EME REUNION DE SON COMITE EXECUTIF.....	13
- EQUIPES D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN.....	13
- PROJETS ADOPTES PAR LA COMMISSION ET TRANSMIS A LA FAO POUR DES RECHERCHES DES SOURCES DE FINANCEMENT.....	14
- FORMATION.....	14
- LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN ET LES STRUCTURES NECESSAIRES A SA MISE EN OEUVRE.....	15
- PROBLEMES POSES A LA REGION PAR LES PESTICIDES UTILISES EN LUTTE ANTIACRIDIEENNE.....	16
- REGLEMENT INTERIEUR ET PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER A L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA COMMISSION.....	17
- COOPERATION AVEC L'OCLALAV ET AVEC LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION CENTRALE.....	17
- COMPTES ANNUELS POUR 1994, 1995, DEPENSE ET ENGAGEMENTS POUR 1996 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1997-1998.....	17
- INFORMATION ACRIDIENNE, COLLECTE ET DIFFUSION.....	18
- LA CLCPANO, 25 ANS APRES SA CREATION.....	19
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	19
- ADOPTION DU RAPPORT.....	19
- REMERCIEMENTS.....	19
- NECROLOGIE.....	20

ANNEXES

N° 1- : RAPPORT DE LA 23EME REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION TUNIS, (TUNISIE) 5-9 JUIN 1995.....	1-17
N° 2- : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARAIT DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE D'OCTOBRE 1994 A JUIN 1996.....	1-20
N° 3- : NOTE SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAIL ET LES BUDGETS DE LA COMMISSION.....	1-13

Point 1 : Ouverture de la Session

Faisant suite à la recommandation de la Commission lors de sa 19ème session et répondant à l'aimable invitation de la République Islamique de Mauritanie, le Directeur-Général de la FAO, en accord avec les Etats membres et le Président de la Commission, a convoqué la 20ème session de la Commission du 8 au 13 Juin 1996 à Nouakchott (Mauritanie).

Ont participé à cette session les délégués des Etats membres : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie, le Représentant de la FAO à la session ainsi que les Représentants de la France, de l'OCLALAV, de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale et de l'Agence de coopération allemande (GTZ) en qualité d'observateurs.

La session a été ouverte par Monsieur **CHBIH OULD CHEIKH MELAININE**, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement qui, tout en souhaitant la bienvenue aux délégués des pays membres, à Monsieur le Représentant de la FAO en Mauritanie, aux observateurs et aux invités, les a remerciés pour leur présence à cette séance inaugurale.

Monsieur le Ministre a insisté sur l'importance d'une coopération étroite entre les pays de la région et les organisations concernées par le problème acridien en vue de parvenir à des résultats acceptables dans la lutte contre ce fléau qui ne reconnaît pas les frontières; il a, également, souligné le rôle joué par cette coopération avec les partenaires au développement en particulier la FAO dans la maîtrise de ce fléau et ce, malgré le peu de moyens et les conditions difficiles de travail dans les zones sahariennes.

Il a, également, fait part de la situation acridienne en cours en Mauritanie, des perspectives de son évolution et des moyens à mettre en oeuvre pour son contrôle. A ce sujet, un plan d'action s'articulant autour de trois hypothèses de travail a été élaboré.

Ce plan prévoit le traitement de 100.000 ha dans le cas d'une faible activité acridienne. Cette superficie serait portée à 200.000 ha dans le cas d'une activité moyenne et à 300.000 ha dans le cas d'une aggravation de la situation. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers le renforcement des capacités d'intervention du Centre de Lutte Antiacridienne (moyens nationaux et force maghrébine) par les partenaires au développement.

En conclusion, il a exprimé l'engagement de la Mauritanie à l'application des recommandations de la session, a remercié à nouveau les donateurs pour leur appui permanent et a souhaité aux participants un agréable séjour en Mauritanie et la réussite de leurs travaux.

A son tour, Monsieur **NOUREDDINE KHADRA**, Représentant de la FAO en Mauritanie a, d'abord, présenté, au nom de Monsieur **JACQUES DIOUF**, Directeur-Général de l'organisation, ses remerciements au Gouvernement Mauritanien pour la tenue de cette session à Nouakchott et a, ensuite, souhaité la bienvenue aux participants et aux invités qui ont honoré de leur présence la séance d'ouverture. Il a, en outre, fait état des importants efforts fournis par la Mauritanie pour faire face au fléau acridien au cours des dernières années et a salué l'assistance apportée par les pays du Maghreb tout en renouvelant la volonté de la FAO de poursuivre son appui aux pays menacés par les invasions du Criquet pèlerin pour une maîtrise rapide de ce problème. Enfin, il a renouvelé ses remerciements aux Autorités mauritaniennes, aux pays de la région et aux donateurs et a souhaité davantage de succès à la Commission.

Le Président en exercice de la Commission, Monsieur Mustafa Mohamed ALIESH a, dans son intervention, remercié le Gouvernement Mauritanien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse accordés aux participants. Il a également remercié la FAO pour son appui permanent à la Commission et a loué le travail sérieux et continu mené par celle-ci ainsi que les grands efforts fournis par tous les pays de la région en vue de juguler le fléau acridien et en particulier ceux de la République Islamique de Mauritanie qui a traité plus de 250.000 ha avec l'appui des équipes maghrébines d'intervention contre le Criquet pèlerin.

Il a souligné, par ailleurs, la coopération fructueuse existante entre les Commissions, les Organisations régionales et les Donateurs et a souhaité plus de rapprochement et de coordination.

Organisation de la Session

Conformément aux dispositions prises lors des sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif en séances communes, pour l'étude de l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Participants à la Session

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres, le Représentant de la FAO/Siège, le Représentant de la France, le Directeur-Général et le Directeur Technique de l'OCLALAV, le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin de la région centrale et le Représentant de l'Agence de coopération allemande (GTZ).

Algérie

Mr. Chara Bachir,
 Chef du Département Lutte Antiacridienne-INPV-Algérie
 12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach Alger
 Tel (213-2) 52.50.17 / 52.30.16 à 18 - Fax (213-2) 75.81.58

Libye

Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,
 Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin, El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye
 Tel (218-21) 60.77.55 - FAX (218-21) 60.23.51 - Telex 20275

Mr. Frej Mohamed Karra,
 Membre du Comité National Permanent de la lutte contre le Criquet pèlerin, El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye
 Tel (218-21) 60.77.55 - Fax (218-21) 60.23.51 - Telex 20275

Mr. Yousouf Ahmed Oumar Abou El Ahbass,
 Membre du Comité National Permanent de la lutte contre le Criquet pèlerin, El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye
 Tel (218-21) 60.77.55 - Fax (218-21) 60.23.51 - Telex 20275

Mauritanie

Mr. Ely Ould Ahmadou
 Directeur du Développement des Ressources Agro-Pastorales,
 Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, B.P. 180
 Nouakchott - Mauritanie
 Tel (222-2) 57879 - Fax (222-2) 57879

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah,
Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne DRAP-MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 58606 - Fax (222-2) 57879

Mr. Sidi Mohamed Ould Njioubnane,
Chef du Service du Développement des Ressources Végétales,
D/DRAP, Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 57879 - Fax (222-2) 54423

Mr. Tahara Galelou,
Chef Division Campagne Agricole, D/DRAP,
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement B.P. 180
Nouakchott
Tel (222-2) 57879 - Fax (222-2) 57879

Mr. Jaafar Ould Mohamed El Hacem,
Chef de Bureau Intervention au Centre de Lutte Antiacridienne
Mauritanie B.P. 180 Nouakchott
Tel (222-2) 57879 / 57989 - Fax (222-2) 54423

Mr. Amar Ould Amar,
Chef de la Division Comptabilité
au Centre de Lutte Antiacridien en Mauritanie
B.P. 180 Nouakchott
Tel (222-2) 57879 / 57989 - Fax (222-2) 54423

Maroc

Mr. Saïd Ghaoût,
Chef du Centre Nationale de Lutte Antiacridienne,
Aït-Melloul, B.P. 125 Inezgane, Maroc
Tel (212-8) 24.23.30 / 24.12.21 - Fax (212-8) 24.15.29

Tunisie

Mr. Hamdi Hafedh,
Ingénieur Principal, Chef de la Section Acridologie,
Sous-Direction de la Défense des Cultures, DGPA, Ministère de
l'Agriculture, 30, Rue Alain Savary, 1082 Tunis
Tel (216-1) 78.89.79 - Fax (216-1) 79.70.47

FAO

Mr. Abderrahmane Hafraoui
 Fonctionnaire Principal, Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence, FAO Rome
 Via delle Terme Di Caracalla 00100 Rome - Italie
 Tel (39-6) 52.25. 4.021 - Fax (39-6) 52.25.52.71

Mr. Nézil Mahjoub,
 Fonctionnaire Régional pour la Lutte Antiacridienne, Secrétaire de la CLCPANO B.P. 300 FAOR,
 61, Rue Alain Savary 1082 Tunis - Tunisie
 Tel (216-1) 80.04.68 - Fax (216-1) 80.08.95

Mr. J. Ohannessen Beard,
 Biologiste, Expert Associé (APO) à la FAO Nouakchott,
 B.P. 665 Nouakchott - Mauritanie
 Tel (222-2) 53157 - Fax (222-2) 53467

OCLALAV

Mr. Ahmadou Ndiaye,
 Directeur-Général OCLALAV,
 B.P. 1066 Dakar (Sénégal)
 Tel (221) 32.32.80 / 32.34.79 - Fax (221) 32.04.87

Mr. Trawally Bakary B.
 Directeur Technique OCLALAV,
 B.P. 1066, Route des Pères Maristes Hann-Dakar (Sénégal)
 Tel (221) 32.32.80 - Fax (221) 32.04.87

Egypte

Mr. Mohamed Samir Simary,
 Président de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale,
 Ministère de l'Agriculture, le Caire - Egypte
 Tel (202) 34.88.974 - (202) 34.83.184

France

Mr. Guidot Giles,
 Conseiller de Mission - Ministère Français de la Coopération,
 Ambassade de France Nouakchott B.P. 203
 Tel (222-2) 52121 / 51915 - Fax (222-2) 52050

GTZ

Mr. Graf Peter,
 Ingénieur Agronome, GTZ - SST, -B.P. 5217 Nouakchott
 Tel (222-2) 57989 - Fax (222-2) 54423

Point 2 : Election du Président et du Vice-Président

La Commission a élu Dr. Ely Ould Ahmadou, Chef de la délégation de la République Islamique de Mauritanie, Président de la Session et Mr. Saïd Ghaoût, Chef de la délégation du Maroc, Vice-Président de la Session.

Point 3 : Adoption de l'ordre du Jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-dessous, après échanges de vue et annotations.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Session,
2. Election du Président et du Vice-Président,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Election du Comité de rédaction,
5. Situation acridienne d'Octobre 1994 à Juin 1996 et prévisions pour les prochains mois,
6. Discussion et adoption du rapport de la 23ème Session du Comité EXécutif tenue à Tunis (Tunisie) du 5 au 9 Juin 1995,
7. Compte rendu du Président de la Commission sur sa mission à Rome,
8. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la dix-neuvième Session de la Commission et de la 23ème Réunion de son Comité Exécutif,
9. Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pélerin,
10. Projets adoptés par la Commission et transmis à la FAO pour des recherches de sources de financement,
11. Formation,
12. Lutte préventive contre le Criquet pélerin et les structures nécessaires à sa mise en oeuvre,

13. Problèmes posés à la région par les pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne et projet de recherche relatif à l'impact de cette lutte sur l'environnement,
14. Règlement intérieur et modifications à apporter éventuellement à l'accord portant création de la Commission,
15. Coopération avec l'OCLALAV et avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale,
16. Comptes annuels pour 1995 et 1996 et programmes de travail et budgets pour 1997 et 1998,
17. Information Acridienne : collecte et diffusion,
18. La CLCPANO : 25 ans après sa création,
19. Date et lieu de la prochaine Session,
20. Adoption du rapport.

Point 4 : Election du Comité de Rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Secrétaire de la Commission et du Représentant de la FAO/Siège.

Point 5 : Situation Acridienne d'Octobre 1994 à Juin 1996 et prévisions pour les prochains mois.

L'exposé fait par le Secrétariat de la Commission sur la situation du Criquet pèlerin durant la période d'Octobre 1994 à Juin 1996 dans la région Nord-Ouest Africaine et dans les autres régions de l'aire d'invasion et les situations présentées par les délégués des pays membres et des représentants de la FAO, de l'OCLALAV et de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région centrale ont permis d'établir le résumé suivant :

La Région Occidentale

La Région Occidentale est en particulier les pays d'Afrique du Nord-Ouest ont fait face durant 1994/1996 à une intense activité du Criquet pèlerin. L'évolution de la situation dans chaque pays s'est déroulée comme suit :

En Mauritanie, la campagne acridienne 1994/1995 était caractérisée par une intense activité du Criquet pèlerin qui a débuté en Juillet

1994 et s'est poursuivie jusqu'en Avril 1995. Elle a concerné au début le Sud-Est et le Centre puis le Nord-Est du pays. Grâce aux efforts fournis par le Gouvernement Mauritanien soutenu par la FAO et d'autres partenaires au développement, il a été permis de faire face à cette situation et de traiter plus de 194.000 ha.

Au cours de la période 1995/1996, une recrudescence de l'activité acridienne s'est manifestée à partir de la 2ème décennie du mois d'Octobre 1995 au Sud-Ouest et le Centre du pays et s'est poursuivie jusqu'à la fin Mai dans les zones du Nord et de l'Ouest ; les opérations de lutte terrestre et aérienne ont couvert durant la période concernée une superficie de 66.052 ha.

En Avril et Mai 1996, 46 essaims ont atteint le pays et se sont dirigés, dans leur majorité, vers le Sud et l'Est. Une partie de ces essaims s'est maintenue au Sud où des pluies ont commencé à tomber.

Au Maroc, les opérations de lutte menées en Février et Mars 1995 contre les essaims qui se sont infiltrés dans le Sud du pays ont empêché une reproduction printanière sur une grande échelle. Seuls quelques groupes d'individus ont pu se reproduire dans l'Oued Draâ et au confluent des Oueds Ziz et Ghriss où les conditions écologiques étaient favorables. Le cumul des superficies traitées durant la campagne 1995 est de 86.000 ha. La campagne de 1996 s'est limitée à l'extrême Sud du pays surtout dans la zone de Tichla. La superficie couverte par les traitements jusqu'à la fin Avril a été de 38.583 ha.

En Algérie, durant les années 1994/1995, des populations acridiennes constituées par des groupes d'individus et de petits essaims parvenus dans le pays par les frontières Sud, ont rencontré des conditions écologiques favorables et ce, dans les régions du Sud-Ouest du Hoggar, du Sahara Central et du Tassili N'Ajers.

Les interventions menées par les équipes terrestres essentiellement, en raison de la dispersion des infestations sur de vastes étendues, contre les ailés et les bandes larvaires, ont permis de contrôler 46.000 ha au 30.05.95.

En 1996, les infestations se sont limitées dans un premier temps au Sud-Ouest du pays où 5.500 ha environ ont été traités. Au début du mois de Mai, de petits essaims matures ont envahi, dans un second temps, les régions se trouvant à l'Ouest du Hoggar et

le Nord du Tassili N'Ajjers.

Les opérations de lutte menées dans ces régions ont porté au 31.05.96 sur 2.300 ha. Les opérations de lutte et de prospection se poursuivent.

En Libye, durant la première semaine de Février 1995 une activité acridienne est apparue au Sud et au Sud-Ouest de la Libye (Région d'El Koffra et de Ghat) sous forme de petits groupes d'ailés matures et immatures.

Les pluies enregistrées au Centre et au Sud-Ouest durant les mois de Mars et Avril 1995 ont favorisé la mise en place de bonnes conditions écologiques.

Des dispositions ont été prises pour lutter contre ces populations en utilisant les moyens terrestres, en particulier, dans la région de Ghat où près de 3.943 ha ont été traités au 29.06.1995.

Durant l'année de 1996 et plus précisément à partir du 11 Mai, de petits essaims matures et immatures sont arrivés au niveau des Oueds de Ghat au Sud du pays où ils se sont dispersés et dont une partie est arrivée dans les régions de Morzoug, Oubari, Sebha et l'extrême Sud de la Hamada El Hamra ; la lutte a été concentrée seulement dans les Oueds de Ghat compte tenu de l'absence du Criquet pélerin dans les autres zones d'où il a été ramené par les vents vers l'Est et le Nord-Est du pays. La superficie couverte par les traitements était de 1.315 ha au 03.06.96. Les opérations de prospection et de lutte se poursuivent.

En Tunisie, à l'exception de quelques individus isolés observés durant le printemps 1995 à Borj El Khadra et Chbika, aucune autre activité n'a été signalée depuis en Tunisie et ce, malgré l'existence de conditions écologiques favorables au Sud du pays.

La Région Centrale

A la fin de 1994 et au début de 1995, une reproduction s'est développée dans la zone du Tihama en Arabie Saoudite, reproduction à l'issue de laquelle quelques essaims matures sont apparus et se sont reproduits à leur tour dans la zone de reproduction printanière à l'intérieur du pays ; 190.000 ha ont pu être traités au cours des mois de Janvier à Mars 1995. La situation s'est calmée en Arabie Saoudite à la suite de ces opérations de lutte et il n'a été rapporté au mois d'Avril que l'existence de quelques individus

épars ; la situation est demeurée calme au Yemen où seulement quelques insectes matures ont été retrouvés le long des plaines côtières durant le mois de Février 1995.

Une reproduction s'est produite au Sud de l'Egypte où quelques essaims sont apparus et traités sur une superficie de 48.000 ha entre Janvier et Juillet 1995.

Probablement une partie des essaims résultants de la reproduction hiverno-printanière dans la région occidentale et échappant à la lutte a pu s'orienter vers l'Est compte tenu de la sécheresse sévissant au Sud du Sahara. Elle a probablement atteint le Soudan au début de Juillet 1995 et elle s'y est reproduite en été et en automne. La reproduction s'est étendue au cours des derniers mois 1995 jusqu'aux côtes occidentales de la Mer Rouge où 40.000 ha ont été traités au Soudan et 12.000 ha en Erythrée.

Une reproduction est apparue en même temps en Arabie Saoudite dans la zone du Tihama où les opérations de lutte contre des essaims et des larves ont commencé dès le début du mois d'Octobre jusqu'à la fin de Février 1996 et ont couvert une superficie de 126.000 ha. La situation s'est ensuite calmée et les rapports n'ont mentionné, depuis, que la présence de quelques insectes matures isolés au Tihama du Sud, durant les mois de Mars et d'Avril 1996.

Des pluies abondantes sont tombées sur les pays du Golfe, néanmoins, le calme qui y régnait s'est poursuivi, à l'exception d'une petite reproduction sur la côte de Batina à Oman où 4.000 ha de larves et d'ailés ont été traités au cours du mois de Mai 1996.

Le calme s'est maintenu également dans les régions bordant la Mer Rouge où il n'a été signalé que l'existence de quelques individus épars en Egypte, au Soudan, en Erythrée et en Somalie.

La Région Orientale

Une reproduction limitée s'est produite l'été 1995 dans les zones désertiques à la frontière Pakistano-Indienne ; une légère reproduction est signalée actuellement dans les zones de reproduction

printanière en Iran où environ 500 ha infestés ont été traités.

Prévisions

Compte tenu du calme relatif régnant au niveau des deux dernières régions, le danger acridien semble se limiter actuellement à la région occidentale qui apparemment n'a rien à craindre du côté des deux autres régions alors que l'activité acridienne probable qu'elle risque de renfermer au cours des prochains mois constituerait un danger pour elle et une menace pour la région centrale au moins.

Cette menace est représentée par la présence de plusieurs essaims en Mauritanie, au Mali et au Niger et par l'existence actuellement d'une reproduction en Algérie et en Libye ainsi que par la possibilité de reproduction de la majorité de ces essaims à la faveur des pluies précoces qui pourraient tomber en quantités suffisantes au Sud de la Mauritanie, au Nord du Mali, du Niger et du Tchad.

Actions requises

Compte tenu de cette situation, et pour faire face à toute éventualité, la Commission juge nécessaire que la Mauritanie établisse un plan d'action tenant compte des besoins suivants :

- Préparation des équipes d'intervention qui doivent être opérationnelles à partir de fin Juillet 1996 et jusqu'à fin Janvier 1997.
- Mise en place d'au moins 8 équipes pour couvrir les besoins de prospection et de lutte d'une part et répondre aux demandes de maintenance, de ravitaillement et de suivi d'autre part.
- Utiliser les moyens aériens pour surveiller l'activité acridienne dans les régions d'accès difficiles.
- Assurer une consultation de 6 mois pour le suivi et l'exécution du plan d'action proposé.

Frais opérationnels nécessaires

- Frais de fonctionnement pour les huit équipes prévues :
220.800 \$
- Acquisition de pièces de rechange pour les véhicules et du matériel de campement : 112.000 \$

La Commission demande, à la Mauritanie, l'envoi du plan d'action

mentionné dans le présent rapport à la FAO afin de permettre à cette Organisation de trouver rapidement le financement nécessaire à sa mise en oeuvre.

Point 6 : Discussion et adoption du rapport de la 23ème Session du Comité Exécutif tenue à Tunis (Tunisie) du 5 au 9 Juin 1995.

Les participants à la session ont examiné le rapport de la 23ème Session du Comité Exécutif tenue à Tunis (Tunisie) du 5 au 9 Juin 1995 et l'ont adopté (Annexe 1). Ils ont, en outre, pris les dispositions suivantes :

- 1- Les recommandations et décisions du Comité Exécutif deviennent exécutoires passé le délai de 2 mois à partir de la date de la réunion au cours de laquelle elles ont été prises sans qu'il y ait, à leur encontre, la moindre objection de la part des Etats membres durant le délai retenu.
- 2- Le mandat du Président du Comité Exécutif dure jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.
- 3- Poursuite de l'utilisation de la procédure adoptée au sujet des réunions communes pour la Commission et le Comité Exécutif à l'occasion des sessions de la Commission.

Point 7 : Compte rendu du Président de la Commission sur sa mission à Rome

Le Président et le Secrétaire de la Commission ont présenté les résultats de la mission qu'ils ont menée auprès des services compétents de la FAO à Rome du 25 au 28 Avril 1995, et qui avait pour but de faire connaître aux responsables de la FAO les recommandations et les décisions adoptées par la Commission à sa 19ème session. Cette mission a trouvé auprès des responsables compréhension et sollicitude. Ces responsables ont exprimé leur disponibilité à réaliser la plus grande partie possible de ces recommandations et décisions, notamment celles relevant de la compétence de la FAO.

Ils ont, également, souligné avoir profité de leur présence au Siège de la FAO à Rome pour rencontrer les Représentants des Etats membres de la Commission auprès de l'Organisation, et leur communiquer les recommandations et décisions de la Commission ainsi que les résultats de leur réunion avec les responsables de

la FAO. Ils ont également saisi cette opportunité pour les appeler à entreprendre tous les efforts possibles en vue de mobiliser les fonds nécessaires à la mise en oeuvre des projets, décisions et recommandations de la Commission.

Point 8 : Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 19ème session de la Commission et de la 23ème réunion de son Comité Exécutif.

La Commission a loué le travail accompli par son Secrétaire pour assurer la gestion normale du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif (Annexe 2). Elle a pris acte de la réalisation de la plus grande partie de ces recommandations et cela, en dépit des difficultés auxquelles le Secrétariat se trouve confronté, notamment en matière de soutien technique et matériel, difficultés qui ont entravé la mise en oeuvre du reste des recommandations.

Point 9 : Equipes d'Intervention Contre le Criquet pèlerin

Le Secrétariat a présenté les activités des équipes d'intervention contre le Criquet pèlerin durant la période 1994 - 1996 tout en précisant l'état des moyens roulants existants en Algérie et en Mauritanie dont certains nécessitent des réparations urgentes. La Commission a approuvé le changement de l'appellation " Force Maghrébine d'intervention " contre le Criquet pèlerin en Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin.

Les participants se réjouissent des résultats très positifs obtenus par ces équipes, résultats reconnus d'ailleurs par plusieurs pays et organisations concernés par le Criquet pèlerin.

Consciente des difficultés rencontrées par ces équipes tant sur le plan humain que financier (perdiem, couverture sanitaire,...), la Commission note également une discontinuité dans l'appui financier accordé aux activités des Equipes d'Intervention Contre le Criquet pèlerin.

A ce sujet, la Commission demande au Secrétariat de la Commission de prendre les mesures nécessaires et adéquates aussi bien pour la maintenance que le renouvellement du dispositif opérant en Mauritanie.

Par ailleurs, la Commission invite les pays, le Secrétariat et la FAO avec d'autres partenaires au développement à une réflexion sur le devenir et le statut de ces équipes dans le cadre d'une éventuelle réorganisation de la lutte antiacridienne en région occidentale.

La Commission a également rappelé les recommandations antérieures qui précisent que l'utilisation des moyens des équipes d'intervention nécessite l'accord préalable du Secrétariat de la Commission et que ces moyens sont strictement réservés à la lutte contre le Criquet pèlerin.

La Commission a ensuite approuvé la vente de 4 véhicules type Land-Rover devenus inutilisables.

Point 10 : Projets adoptés par la Commission et transmis à la FAO pour des recherches des sources de financement

Après examen et discussion des projets présentés par la Commission et qui n'ont pas reçu de suites favorables jusqu'à maintenant, la Commission a demandé au Secrétariat de faire réexaminer ces projets par le Comité Exécutif à sa prochaine session en vue de leur mise à jour et ce, en tenant compte des nouvelles données et de les proposer à la FAO pour les intégrer dans le programme "EMPRES."

Point 11 : Formation

La Commission se félicite des acquis obtenus dans le domaine de la formation à tous les niveaux cependant compte tenu du coût élevé de la formation supérieure en dehors de la région, elle a entrepris de la réaliser dans les pays membres. La Commission se réjouit de cette nouvelle orientation et encourage la poursuite de la formation dans la région.

- sur la base du système de rotation retenu pour l'attribution des bourses, les prochaines bourses pour l'année Universitaire (1997 - 1998) seront octroyées au Maroc et à la Tunisie si les fonds le permettent.
- accord pour une bourse de perfectionnement au profit de Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah de la Mauritanie.

Point 12 : Lutte préventive contre le Criquet Pélerin et les structures nécessaires à sa mise en oeuvre.

Faisant suite à la recommandation du Comité Exécutif à sa 23^{ème} session tenue à Tunis du 5 au 9 Juin 1995, le Secrétariat a présenté deux documents de travail, réalisés dans le cadre d'une consultation et portant sur :

- Le concept et l'exécution de la lutte préventive contre le Criquet pélerin,
- L'organisation structurelle de la lutte contre le Criquet pélerin,

Après examen du premier document, la Commission considère que celui-ci confirme et conforte le concept de la lutte préventive qui constitue l'élément moteur de la stratégie globale de lutte contre le Criquet pélerin qu'elle a défendue depuis toujours.

La Commission est convaincue que cette lutte préventive ne peut avoir l'efficacité requise que si elle est menée avec célérité dans l'ensemble des aires grégarigènes potentielles. Dans ce cadre, elle a accueilli avec satisfaction la décision du Directeur-Général de la FAO d'étendre le programme EMPRES à la région occidentale. Tout en appuyant cette décision, la Commission demande sa mise en oeuvre immédiate en concertation avec les pays concernés et les structures régionales existantes et ce, en tenant compte de l'approche développée par la région. A ce sujet, le Représentant de la FAO à la Session a informé les participants des démarches en cours en vue d'asseoir ce programme dans la région occidentale.

Concernant la restructuration formulée dans le document N°2, la Commission considère que son examen serait plus indiqué lors de la réunion recommandée par le DLCC lors de sa dernière session et qui doit regrouper les pays membres de la CLCPANO et de L'OCLALAV. Pour ce faire, la Commission demande à la FAO d'organiser cette réunion dans les meilleurs délais.

La Commission demande la revue par le Comité Exécutif des deux documents présentés par le Secrétariat intitulés :

- * Concept et exécution de la lutte préventive contre le Criquet pélerin

* Organisation structurelle de la lutte contre le Criquet pélerin.

Et ce, en vue de leur publication dans leur version finale.

Point 13 : Problèmes posés à la région par les pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne et projet de recherche relatif à l'impact de cette lutte sur l'environnement.

La Commission, tout en faisant part de sa préoccupation quant aux problèmes posés par les pesticides et qui n'ont toujours pas trouvé de solutions, réitère ses recommandations antérieures notamment celles ayant trait à :

- l'élimination urgente des produits périmés disponibles en grandes quantités dans certains pays de la région,
- l'utilisation prioritaire, dans les campagnes de lutte, des produits non périmés disponibles au niveau des Etats, dans le cadre d'un système de triangulation.

Elle a également demandé à la FAO d'organiser un atelier international regroupant les experts en la matière les pays et les organisations concernés par les problèmes d'environnement pour étudier les voies et les moyens susceptibles de résoudre le problème des pesticides périmés ou prohibés.

Les participants ont en outre salué les actions entreprises par la GTZ dans la région particulièrement en Mauritanie, pour résoudre ce problème.

Le Représentant de la FAO à la réunion a informé les participants des démarches en cours avec la Norvège, pour finaliser un projet pesticides et environnement destiné à la région, particulièrement à la Mauritanie et a demandé aux pays membres de la Commission, non signataires de la Convention de Bâle relative aux pesticides, de la ratifier.

La Commission a ensuite étudié le projet de recherche relatif à l'impact des pesticides utilisés en lutte antiacridienne sur l'environnement présenté par le Secrétariat. La Commission a approuvé ledit document et demandé à la FAO de rechercher les sources de son financement.

Point 14 : Règlement intérieur et modifications à apporter éventuellement à l'accord portant création de la Commission

Compte tenu du caractère législatif et juridique assez complexe de ce point, les participants ont jugé utile d'accorder plus de temps aux instances juridiques des pays membres de la Commission pour leur permettre de statuer sur le règlement intérieur et d'apporter les modifications éventuelles à l'accord portant création de la Commission et de les soumettre au Département Juridique de la FAO dans des délais raisonnables.

Point 15 : Coopération avec l'OCLALAV et avec la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale

La Commission s'est félicitée des relations étroites de coopération existantes entre la CLCPANO et l'OCLALAV. La Commission s'est, également, réjoui de la bonne coopération avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale et a souligné l'importance d'une telle coopération entre les différentes sous-régions.

Le Directeur-Général de l'OCLALAV a manifesté pleinement sa satisfaction pour la nature exemplaire de cette coopération et a souhaité son renforcement.

Le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale s'est également réjoui des bonnes relations de coopération qui lient les Commissions sous l'égide de la FAO.

Point 16 : Comptes annuels pour 1995, 1996 et programmes de travail et Budgets pour 1997 et 1998

Après présentation de ce point de l'ordre du jour, la Commission a félicité le Secrétariat pour la clarté du document soumis à la discussion (Annexe 3), approuvé les dépenses des années 1994-1995 et les programmes de travail et les budgets pour 1997-1998 et a relevé :

- les importants retards accusés par certains pays membres dans le paiement de leurs contributions qui a constitué un handicap majeur pour l'organisation de l'actuelle session et pour la

réalisation des autres activités de la Commission. A ce sujet, un appel pressant est lancé aux pays concernés pour qu'ils honorent en urgence leurs engagements financiers.

- le coût élevé des abonnements aux revues spécialisées a conduit la Commission à demander au Secrétariat de revoir avec les pays membres la liste des revues reçues périodiquement en vue de ne conserver que les ouvrages les plus utiles.
- la FAO n'a pas remboursé intégralement, comme cela a été demandé par le Comité Exécutif, les dépenses prélevées sur le fonds de la Commission, notamment celles ayant trait à la participation du Président de la Commission à la réunion sur "EMPRES" tenue en 1994 au Caire (Egypte) et des délégués des pays membres à la réunion tenue en Juin 1994 à Nouakchott.
- le retard dans le prélèvement des frais de participation du délégué libyen à la 18ème Session de la Commission tenue à Alger en 1992 et qui s'élèvent à 603 US Dollars.
- les frais médicaux engagés en 1995 par El Hédi Ould Taleb, boursier de la Commission, sont reportés dans deux rubriques différentes. A ce sujet la Commission demande à la FAO de revoir s'il n'y a pas là une erreur et de la rectifier le cas échéant. Dans le même cadre, la Commission constate que le montant de la bourse perçue en 1995 par Mr. Ould Taleb est très largement supérieur à celui de 1994.

Concernant la contribution annuelle de la région au fonctionnement des équipes d'intervention qui s'élève à 20.000 US Dollars, la Commission a jugé utile de maintenir cet effort. Elle insiste, toutefois, sur la nécessité d'un effort de la part de la FAO qui devrait mobiliser les moyens financiers complémentaires au déploiement de ces équipes.

Point 17 : Information acridienne, collecte et diffusion

Après présentation par le Secrétariat d'une note sur le système d'information en lutte antiacridienne, la Commission a rappelé l'importance de celle-ci et la nécessité de sa transmission à tous les pays membres par les voies et les moyens les plus rapides. A cet effet, elle a renvoyé l'étude approfondie dudit document à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

La Commission a saisi cette occasion pour rappeler les efforts fournis par le Secrétariat dans le domaine de la circulation de l'information acridienne et a demandé à ce que cette activité se poursuive. Pour cela, elle a demandé le renforcement du Secrétariat par un Expert associé (A.P.O.) pour lequel la FAO est appelée à rechercher les sources de financement.

En attendant, la Commission sollicite l'actuel pays d'accueil du Secrétariat de l'appuyer par la désignation d'une personne qui se chargerait de cette activité.

Point 18 : La CLCPANO, 25 ans après sa création

Compte tenu de l'importance de cet évènement et des résultats très positifs auxquels les activités de la Commission ont abouti durant les 25 années de son existence, la Commission juge utile de transmettre le document traitant de ce sujet au Comité Exécutif pour l'aménager et le présenter d'une façon digne de cet évènement.

Point 19 : Date et Lieu de la Prochaine Session

La Commission a accueilli avec satisfaction l'aimable invitation de la Délégation tunisienne pour la tenue à Tunis de la 21^{ème} session de la Commission en Juin 1998. Elle s'est en outre réjouie de l'aimable invitation de la Jamahiria à tenir la 25^{ème} réunion de son Comité Exécutif en Juin 1997 à Tripoli.

A cet effet, la Commission demande à la FAO de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces deux réunions aux lieux et aux dates proposés en accord avec les pays hôtes.

Point 20 : Adoption du rapport

Après examen et révision du projet du rapport, les délégués des pays membres ont adopté à l'unanimité, le rapport final de la 20^{ème} session de la Commission.

Remerciements

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements et leur gratitude au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour la tenue de la session à Nouakchott, l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation de la réunion.

Ils ont remercié le Président de la Commission pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont, également, fait part de leur entière satisfaction à la FAO pour les services qu'elle a rendus à la région et les dispositions mises en oeuvre pour le succès de cette session. Ils ont, en outre, félicité le Secrétaire de la Commission, pour sa contribution active à l'organisation de la session.

Nécrologie

A l'ouverture des travaux de la Session, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire du regretté le Colonel Mouha EL-Aïd qui remplissait les fonctions de Coordonnateur-Adjoint de la Lutte Antiacridienne au Maroc. Que Dieu ait son âme dans sa Sainte Miséricorde.